

SEPTEMBRE 2021

VAUGIRARD :

Notre contribution au Beauvau de la sécurité

LES CONTRIBUTIONS DES INTERVENANT-E-S

- * Mettre un terme à la Loi de 2011 instituant le concept de performance au sein du Service Public de Sécurité*
- * Mettre un terme à l'Ubérisation de la Sécurité et au désengagement de l'Etat dans ses domaines régaliens*
- * Instituer une commission interministérielle permanente pour lutter contre l'insécurité sociale (responsable devant le Parlement).*
- * Faire voter par le parlement une nouvelle Loi d'Orientation et de programmation sur la sécurité intérieure incluant un plan massif pour le service public (recrutement conséquent d'effectifs, planification de moyens)*
- * Uniformiser les sigles et les services, simplifier (Un sigle = Un service)*
- * Responsabiliser*
- * Evaluer un fonctionnaire et le service auquel il est affecté sur la qualité et non la quantité du travail*
- * Mettre en place une structure de contrôle totalement indépendante tout en renforçant sur d'autres missions le rôle de l' I.G.P.N.*
- * Instituer un véritable « statut social du policier » incluant immédiatement une revalorisation des plus bas salaires au sein de la profession (300 Euros net par mois incluant pour tous le bloc OPJ)*
- * Initier un nouveau management en créant des instances paritaires au sein de tous les services (définition de contrats d'objectifs s'appuyant sur l'efficacité et non la politique du chiffre)*

LE SNUITAM INTERIEUR TOUJOURS ENGAGE POUR L'AVENIR DE LA POLICE NATIONALE

FSU SNUITAM BRANCHE INTERIEUR - 251 Rue de Vaugirard - 75015 PARIS

06 86 34 65 45

fsu-interieur@snuitam-fsu.org

SEPTEMBRE 2021

- * Créer des « Académies de Police » instituant un corps commun de formation initiale de six mois pour tous les fonctionnaires et ce, quelques soient leur grade.*
- * Augmenter la durée de la formation initiale et imposer une charte de formation continue (un crédit d'heures de formation annuel octroyé à chaque fonctionnaire)*
- * Mettre un terme aux tâches indues et revoir la répartition des tâches*
- * Déconcentrer toujours plus les Politiques Locales de Sécurité et mettre en place des Comités Consultatifs de Citoyens*
- * Mettre en œuvre dans les quartiers dits « difficiles » les opérations « Q.S.L. » Quartiers Sécurité Liberté. 1- Ces opérations consistent d'une part, sans tapage médiatique, en toute discrétion d'élaborer des procédures contre les auteurs de troubles (travail d'investigation). 2- Dans un deuxième temps, une fois les délinquants dument identifiés, faire intervenir les groupes spécialisés réunifiés au sein d'une même Force d'Intervention (Force d' Intervention de la Police Nationale) Créée officiellement en janvier 2011, la force d'intervention de la Police nationale coordonne déjà , sous l'autorité du chef du RAID, les groupes d'interventions suivants : l'unité « Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion » (RAID) qui inclut l'unité centrale basée à Bièvres et treize antennes territoriales basées en métropole (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Nancy et Toulouse) ou outre-mer (Nouméa, Pointe-à-Pitre et Saint-Denis), la brigade anti-commando (BRI-PP BAC) de la préfecture de police de Paris (PP). La mission de cette Force d'Intervention sera d'être déployée opérationnellement sous le commandement du chef du RAID. 3- Dans un troisième temps, initier par le biais des Politiques Locales de Sécurité et plus particulièrement des « CCC » (Comités Consultatifs de Citoyens) des « Missions Urbaines Dialogue Prévention » qui travailleront à la mise en place d'initiatives préventives au sein des quartiers concernés. Des postes de Police ou permanences de Police de Proximité (PPP) assureront une présence effective de policiers au sein de ces mêmes quartiers. Les îlotiers généralistes (et donc OPJ) assureront cette présence. * Renforcer les services spécialisés et les services de maintien de l'ordre. Dissocier clairement la Sécurité Publique et l'Ordre Public. Le maintien de l'ordre est une affaire de professionnels. Suppression des « BRAV » et renforcement des Compagnies d'Intervention et des CRS*

LE SNUITAM INTERIEUR TOUJOURS ENGAGE POUR L'AVENIR DE LA POLICE NATIONALE

FSU SNUITAM BRANCHE INTERIEUR - 251 Rue de Vaugirard - 75015 PARIS

06 86 34 65 45

fsu-interieur@snuitam-fsu.org



SEPTEMBRE 2021

- * Pour lutter contre le trafic de stupéfiants renforcer l' OFAST (nombre d'enquêteurs et les CROS sur le territoire national.) Faire travailler sous l'autorité du Préfet, en liaison les CROS et les Comités Consultatifs de Citoyens*
- * Dépoussiérer et adapter le Code de déontologie en incluant de façon rigoureuse son enseignement au sein des écoles de police et au sein de toute formation continue*
- * Réformer et renforcer l'investigation et le renseignement*
- * En accord avec les bailleurs sociaux, parties prenantes des « CCC », des places de Gardiens d'immeubles moyennant un logement gratuit pour les Policiers pourront être attribuées aux épouses de ces derniers*
- * Instituer au sein de tous les services des policiers « référents sociaux », élus par le personnel, directement placés également sous l'autorité du Défenseur des Droits pour ce qui touche à la prévention des suicides et toutes les formes de discrimination.*

LE SNUITAM INTERIEUR TOUJOURS ENGAGE POUR L'AVENIR DE LA POLICE NATIONALE

FSU SNUITAM BRANCHE INTERIEUR - 251 Rue de Vaugirard - 75015 PARIS

06 86 34 65 45

fsu-interieur@snuitam-fsu.org